

Intitulé de l'UE	Activités d'intégration professionnelle (Partie II)
Section(s)	- (11 ECTS) Bachelier en enseignement section 1 - BA 2

Responsable(s)	Heures	Période
Tristan MAIRIAUX	210	Année

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Développement professionnel : (portfolio - vie scolaire)	10h	Julie DELBECQ Tristan MAIRIAUX Mary SONNEVILLE
Stages et ateliers de formation professionnelle	200h	Pierre CARDINAL Julie DELBECQ Tristan MAIRIAUX Tiphène RIVIERE Jérémy SMET Mary SONNEVILLE Jean-Paul VANDENBERGHE

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Développement professionnel : (portfolio - vie scolaire) : 10h de travaux
Stages et ateliers de formation professionnelle : 200h d'AIP

Langue d'enseignement
Développement professionnel : (portfolio - vie scolaire) : Français
Stages et ateliers de formation professionnelle : Français

Connaissances et compétences préalables
Voir Fiche ECTS BA1

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Les compétences de l'acteur institutionnel, social et culturel <ul style="list-style-type: none"> ◦ agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale ; ◦ comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité ; ◦ analyser l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et agir en son sein notamment en

- interagissant avec les collègues, les parents, la direction et d'autres acteurs afin de :
 - s'inscrire dans la démarche de pilotage de l'école et de participer aux démarches d'amélioration du système éducatif de la Communauté française ;
 - faire de l'école un lieu où les élèves apprennent, se développent et se forment dans un climat positif, et non un lieu de sélection .
- maîtriser sa situation administrative et le suivi de son dossier administratif personnel .
- Les compétences de l'acteur d'une organisation apprenante dans une dynamique collective
 - s'investir dans le travail collaboratif au sein d'une équipe éducative afin d'en augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations ;
 - identifier ses besoins de formation individuelle et participer à l'identification des besoins de formation de l'équipe pédagogique ;
 - contribuer à la diffusion, au sein de l'équipe éducative, des acquis liés aux formations continues suivies ou des capacités développées par celles-ci ou par l'expérience .
- Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive
 - maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;
 - maîtriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;
 - maîtriser la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;
 - prendre en compte et développer les dimensions langagières des apprentissages et enseignements, en étant attentif à la langue de scolarisation ou langue d'apprentissage et conscient du caractère socialement et culturellement inégal de la familiarisation à celle-ci ;
 - agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers :
 - la conception et la mise en oeuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération ;
 - la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques ;
 - la construction et l'utilisation de supports d'observation et d'évaluation, cette dernière étant spécifiquement à visée compréhensive et formative, favorisant la responsabilisation et la participation de l'élève dans ses apprentissages ;
 - la conception et la mise en oeuvre de pratiques de différenciation pédagogique, d'accompagnement personnalisé des élèves tenant compte de leurs acquis antérieurs, de leur profil d'apprenant et, s'il échet, de leurs besoins spécifiques impliquant la mise en oeuvre d'aménagements raisonnables et reposant notamment sur le co-enseignement ou la co-intervention pédagogique ;
 - la mise en place d'activités d'apprentissage interdisciplinaires ;
 - maîtriser l'intégration des technologies numériques dans ses pratiques pédagogiques ;
 - prendre en compte l'éducation aux médias, l'EVRAS ainsi que le genre de manière transversale ;
 - créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues ;
 - gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante ;
- les compétences du praticien réflexif
 - lire de manière critique les résultats de recherches scientifiques en éducation et en didactique et s'en inspirer pour son action d'enseignement ainsi que s'appuyer sur diverses disciplines des sciences humaines pour analyser et agir en situation professionnelle ;
 - mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en oeuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité ;
 - construire progressivement son identité professionnelle, notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio.

Objectifs de développement durable

Aucun

Acquis d'apprentissage spécifiques

I.De rédiger des écrits professionnels en respectant les normes linguistiques (avec remédiation conditionnelle) II.De mener un échange professionnel et une relation pédagogique efficaces et respectueux III.De faire preuve d'un savoir-être indispensable à l'exercice de la profession (attitude, ponctualité, courtoisie,...) IV.De faire preuve d'une maîtrise approfondie de la matière qu'il doit enseigner V.De concevoir et conduire des situations d'apprentissage adaptées au public cible VI.De porter un regard réflexif sur des pratiques professionnelles (gestion de classe, discipline, etc.) y compris la sienne VII.Mettre en oeuvre en équipe des projets et des dispositifs pédagogiques VIII.Promouvoir la confiance en soi de chacun des élèves

Contenu de l'AA Développement professionnel : (portfolio - vie scolaire)

- 1) Mettre en évidence l'organisation du travail des membres du personnel de l'enseignement.
- 2) Confronter l'organisation du travail de l'enseignant avec la réalité de terrain.
- 3) Approfondir certains aspects du métier en portant un regard réflexif.

Contenu de l'AA Stages et ateliers de formation professionnelle

Les ateliers de formation professionnelle proposent aux étudiants un ensemble d'activités susceptibles de faire émerger des compétences méthodologiques et un 4 / 6 regard réflexif sur celles-ci. Ils leur permettent d'expérimenter, d'observer et d'analyser les différentes composantes de la profession. Ils intègrent la didactique disciplinaire et générale dans le cadre d'activités organisées à la fois sur le terrain et à la Haute Ecole : - développement de dispositifs d'enseignements fonctionnels, constructivistes et incitateurs dans le respect des intérêts, des besoins et du développement (différencié) de tous les enfants; - inscription dans une méthodologie respectueuse des valeurs et des orientations méthodologiques du préscolaire toutes disciplines confondues; - mise en place de manière réfléchie et fonctionnelle des activités-socles de l'école maternelle (rituels, ateliers d'apprentissage, ateliers autonomes, lecture d'album, activités musicales, activités corporelles, jeux divers, projets d'apprentissage, etc.); - développement de compétences transversales, d'attitudes propres à un enseignant : sens des responsabilités, rigueur et organisation du travail, autonomie, esprit d'initiative.

Les stages sont des activités pédagogiques pratiques en situation réelle. Activités d'articulation théorie et pratique dans un rapport de fonctionnalité réciproque : la théorie servant à élaborer et réguler les processus d'enseignement, et la pratique servant à contextualiser, éprouver et réorganiser les contenus théoriques. L'accompagnement des stages est assuré par les maîtres de formation pratique, les maîtres-assistants, les chefs de travaux et par les maîtres de stage.

Méthodes d'enseignement

Développement professionnel : (portfolio - vie scolaire) : utilisation de logiciels, Approche introspective

Stages et ateliers de formation professionnelle : travaux de groupes, approche par projets, approche interactive, approche par situation problème, approche inductive, approche déductive, activités pédagogiques extérieures, étude de cas

Supports

Développement professionnel : (portfolio - vie scolaire) : notes de cours

Stages et ateliers de formation professionnelle : notes de cours

Ressources bibliographiques de l'AA Stages et ateliers de formation professionnelle

POISSON M-C. & SARRASIN L., (1998), A la maternelle... voir grand!, Montréal, Chenelière

Évaluations et pondérations

Évaluation	Épreuve intégrée
Langue(s) d'évaluation	Français
Méthode d'évaluation	<p>Les Activités d'Intégration Professionnelle (AIP) sont réparties sur les deux quadrimestres de l'année académique. Elles forment une Unité d'Enseignement (UE) intégrée : les trois Activités d'Apprentissage (AA) (Ateliers de Formation Professionnelle (AFP), Développement professionnel : identité et Stages) sont non dissociables dans la construction du Programme Annuel de l'Étudiant (PAE).</p> <p>L'évaluation de l'UE AIP :</p> <p>repose sur l'appréciation du niveau de maîtrise de chacun des 5 critères (opérationnalisés sous forme d'indicateurs) permettant le développement des 4 domaines de compétences définis par le décret relatif à la formation initiale des enseignants (2022).</p> <p>comporte un caractère absorbant : au terme du processus formatif, l'équipe pédagogique apprécie le niveau de maîtrise de chacun des critères afin de valider ou non l'UE. La non-atteinte d'un critère peut entraîner l'invalidation de l'UE.</p> <p>est continue et intégrée.</p>

Le maître de stage (MDS), titulaire d'un titre pédagogique, est un.e partenaire privilégié.e pour les professeurs des sections d'enseignement du DSEE et la qualité de l'évaluation formative qu'il.elle fait du travail de l'étudiant.e est cruciale dans la progression de celui-ci.celle-ci (cf. circulaire n° 000092 concernant la nouvelle formation des instituteurs et des régents, 7 juin 2001).

L'UE AIP n'est pas remédiable. En effet, l'évaluation de l'UE ne peut être organisée qu'une seule fois sur l'année académique. (cf l'article 138 du Décret Paysage)

Année académique : **2024 - 2025**